

Thème : Actualité des groupes et des fusions

Date : Mardi 29 septembre 2026 de 13h30 à 16h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Appréhender des opérations intra-groupe en connaissance des dernières évolutions jurisprudentielles et normatives*
- *Être en capacité de conduire en parfaite conformité des opérations de restructuration.*

➤ Méthodes mobilisées :

Programme :

- **Holding animatrices**
- **Direction du groupe**
- **Extension de procédure d'insolvabilité**
- **Commissariat aux comptes**
- **Management fees**
- **SPFPL**
- **Apport-cession**
- **Actualité des restructurations : fusions, scissions, TUP/fusion simplifiée**
- **Bad leaver**
- **Management packages**

➤ Moyens pédagogiques :

Remise d'un support de 80 diapositives au minimum

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Laurent GROSCLAUDE, Enseignant-Chercheur en droit privé à l'université de Toulouse Capitole – spécialisé en droit des sociétés et droit aérien. Co-Directeur du DJCE Toulouse.

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - 85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - 45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.